



Revalorisation des salaires et « prime d'attractivité » ...

Il en manque beaucoup...

Le ministre Blanquer a annoncé une augmentation, pour 2022, de la prime dite « d'attractivité » instituée en mai 2021 visant à augmenter les salaires des personnels enseignants. L'introduction de cette prime vise un double objectif pour le ministre : rattraper une partie de la perte du pouvoir d'achat (qu'il reconnaît en partie...) et rendre le métier plus attractif pour les jeunes diplômées-es qui se tournent vers d'autres carrières.

Mais le compte n'y est pas...



En 2021, la première partie de cette « prime d'attractivité » concernait les personnels du 2^{ème} au 7^{ème} échelon :

- ◆ 2eme échelon : +99,75€/mois nets
- ◆ 3eme échelon : +89€/mois nets
- ◆ 4ème échelon : +64,1€/mois nets
- ◆ 5eme échelon : +49,8€/mois nets
- ◆ 6eme et 7ème échelon : +35,6€/mois nets

En 2022, cette prime se verrait abondée et concernerait également les collègues des 8^{ème} et 9^{ème} échelons:

- ◆ 2eme et 3eme échelon: +57€/mois nets
- ◆ 4eme échelon: +42,75€/mois nets
- ◆ 5eme au 9eme échelon: 28,50€/mois nets

Et pour les autres ? Ben rien...

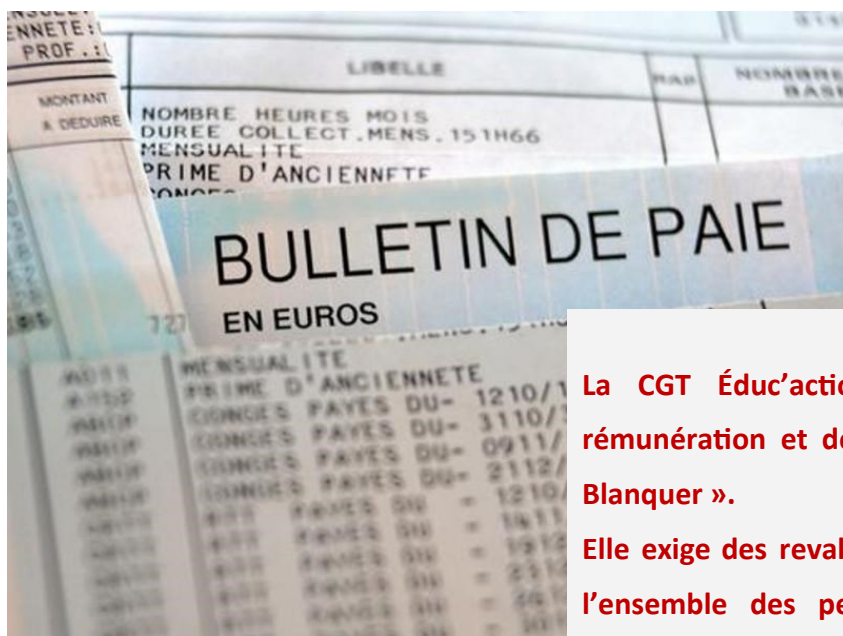
Quelle est la réalité de cette prime?

- ↳ Elle est fragile car une prime est non pérenne ;
- ↳ Elle ne rentre pas dans le calcul de la retraite car ce n'est qu'une prime ;
- ↳ La hausse est passagère puisque elle baisse au fur et à mesure de votre évolution de salaire et des passages d'échelon ;
- ↳ Elle est source de divisions car ne concerne qu'une partie des personnels ;
- ↳ Elle ne compense pas globalement la perte de Pouvoir d'Achat puisque la valeur du point indiciaire n'augmente pas elle (dernières augmentations du point indiciaire (0,6% en 2016 et 0,6% en 2017 sous Hollande).

La CGT Éduc'action rappelle quelques chiffres pour montrer qu'on est loin du compte :

- ↳ Le point indiciaire (base de calcul de votre rémunération) entre 2002 et 2022 est et sera passé d'une valeur de 4,318€ à 4,686€, soit une **augmentation de 8,5%**, alors que dans le même temps **l'inflation entre janvier 2002 à juillet 2021 a été de 29,8%**... Si le point indiciaire avait simplement suivi l'inflation, il devrait être aujourd'hui à **6€!**
- ↳ S'est ajoutée l'augmentation des cotisations retraites dans la Fonction Publique de **3,25%**...
- ↳ En « contrepartie » est arrivée en 2016 (toujours sous forme de prime) l'ISAE pour un montant de 400€ brut par an à l'époque, augmentée à 1200€ brut par an en 2016 (depuis elle n'a pas bougé). En suivant l'inflation, elle devrait être aujourd'hui de **1264€ brut par an**.
- ↳ Le PPCR, que la CGT Éduc'Action n'a pas signé, ne change pas vraiment la situation et a encore augmenté les inégalités entre les personnels.
- ↳ Le refus de l'augmentation du point d'indice par le gouvernement amène, de fait, une dévalorisation des carrières Éducation nationale. La multiplication des primes, outre le fait qu'elles n'empêchent pas cette dévalorisation, créent des divisions entre les personnels et aide à la démobilisation de ces derniers en empêchant l'action collective.

Dans l'Éducation nationale, la chasse aux primes est ouverte... De plus, la tendance (comme la nouvelle prime REP+ par exemple) est à leur individualisation et donc à un éventuel fait du-de la prince-sse.



La CGT Éduc'action s'oppose à ce système de rémunération et dénonce cette « prime d'attractivité Blanquer ».

Elle exige des revalorisations salariales qui concernent l'ensemble des personnels sans exception et sans contrepartie, un plan pluriannuel de revalorisation afin d'obtenir un rattrapage des pertes salariales subies depuis des décennies et une revalorisation salariale immédiate de 400 €, une hausse de la valeur du point d'indice et une amélioration des grilles indiciaires.